

Le respect de
votre vie
privée ? C'est
important
pour nous.



Déclaration en matière de respect de la vie privée

KBC Securities SA.

La présente Déclaration en matière de respect de la vie privée entre en vigueur le 01/07/2019.

Choix d'une « Information sur mesure » (voir partie 3) au 1/4/2018.

Nouveautés procédant du Règlement général sur la protection des données (25/05/2018).

Table des matières

Partie 1: C'est ensemble que nous veillons au respect de votre vie privée.....	3
1.1 Lisez attentivement ces informations pour connaître les possibilités dont vous disposez	3
1.2 KBC Securities et les autres membres du groupe KBC respectent vos données à caractère personnel	3
1.3 Prenez contact avec KBC Securities si vous avez des questions sur le traitement de vos données.	3
Partie 2: Le respect de votre vie privée est un droit.	3
2.1 Vous disposez d'un droit d'accès à vos données.	3
2.2 Vous pouvez exiger la rectification de vos données.	4
2.3 Vous pouvez exiger la suppression de vos données.	4
2.4 Vous pouvez vous opposer à certains processus de traitement de vos données.	4
2.5 Vous pouvez dans certains cas refuser que vos données fassent l'objet d'un traitement entièrement automatique.	4
2.6 Vous avez droit à la portabilité de vos données.	4
2.7 Vous pouvez exiger que le traitement de vos données soit limité.	4
2.8 Vous pouvez exercer vos droits.	4
Partie 3: KBC Securities a de nombreuses raisons de traiter vos données à caractère personnel.....	5
3.1 KBC Securities doit respecter ses obligations légales.	5
3.2 KBC Securities doit pouvoir apprécier l'opportunité de conclure un contrat ou de fournir un service	6
3.3 KBC Securities doit être en mesure d'exécuter correctement le contrat.	6
3.4 KBC Securities doit pouvoir fonctionner en tant qu'entreprise.	6
3.4.1 Contrôle, sécurité et lutte contre la fraude	6
3.4.2 Fins commerciales et amélioration de l'expérience client	7
3.4.3 Définition de la stratégie de KBC Securities	7
3.5 KBC Securities utilise vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.	7
3.6 Si vous souhaitez que KBC (Securities) ne vous adresse plus aucune communication en relation avec le marketing direct	8
3.7 KBC Securities ne vend pas vos données à caractère personnel.	8
Partie 4: KBC Securities utilise différents types de données, en fonction de l'objectif poursuivi	8
4.1 Des données permettant de vous identifier, de vous contacter et de vous informer correctement.	8
4.2 Données publiques et données obtenues par l'intermédiaire de tiers	9
4.3 KBC Securities stocke les données provenant des simulations, des formulaires de participation à des concours, etc.	9
4.4 Les informations que vous confiez aux membres du personnel de KBC Securities sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement.	10
4.5 Archivage de la correspondance avec KBC Securities.	10
4.6 Enregistrement des conversations téléphoniques, vidéos et chat	10
4.7 Archivage temporaire des enregistrements des caméras de surveillance	10
4.8 Les données de transactions sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.	11
4.9 Cela peut aller au-delà des données qui vous concernent personnellement.	11
Partie 5: Coopération, sécurité et confidentialité	11
5.1 Tous les membres du personnel de KBC Securities n'ont pas accès à vos données.	11
5.2 Vos données sont traitées dans un nombre limité d'endroits.	11
5.2.1 Sous-traitants au sein du groupe KBC	11
5.2.2 Sous-traitants propres au secteur financier	12
5.2.3 Autres sous-traitants.....	12
5.2.4 Sous-traitants situés en dehors de l'UE.....	12
5.3 Traitement par d'autres responsables du traitement	12
5.4 KBC Securities prend des mesures concrètes pour protéger vos données.	13
5.5 KBC Securities ne conserve pas indéfiniment vos données.....	13
5.6 KBC Securities ne répond pas sans contrôle aux demandes de tiers	13
5.6.1 Elle s'en tient à son devoir de discrétion.	13
5.6.2 Les parties tierces sont invitées à s'adresser au service Compliance.	13
5.7 Vous pouvez contribuer à la sécurité de vos données	13

Partie 1: C'est ensemble que nous veillons au respect de votre vie privée

Le respect de votre vie privée a énormément d'importance à nos yeux. Nous voulons traiter vos données à caractère personnel d'une manière correcte et transparente et en toute légalité. La présente déclaration en matière de respect de la vie privée énumère les données à caractère personnel que nous collectons et traitons à votre sujet.

Sont évoquées au fil de ces pages, les données qui vous appartiennent en votre qualité de client, de prospect ou autre (bénéficiaire, personne de contact ou représentant d'une entreprise, etc.). Quelle que soit la qualité en laquelle vous intervenez, vos droits restent les mêmes et KBC Securities assure un traitement rigoureux de vos données.

1.1 Lisez attentivement ces informations pour connaître les possibilités dont vous disposez

Nous vous conseillons de lire attentivement ces informations de façon à bien comprendre les objectifs dans lesquels KBC Securities utilise vos données. Vous trouverez également, dans la présente déclaration en matière de respect de la vie privée, des informations sur vos droits en la matière et sur la manière dont vous pouvez les exercer.

KBC Securities se réserve le droit de modifier la présente Déclaration. La version la plus récente de ce document est en permanence disponible à l'adresse <https://www.kbcsecurities.com/articles/privacy>. KBC Securities notifiera toute modification importante par le biais de son site Internet ou d'autres canaux de communication éventuels.

Pour plus d'informations sur la législation en matière de protection de la vie privée en Belgique, consultez <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>, le site Internet de l'Autorité de protection des données (anciennement Commission de la protection de la vie privée).

1.2 KBC Securities et les autres membres du groupe KBC respectent vos données à caractère personnel

KBC Securities SA est une société de bourse active en Belgique et en Hongrie. Le siège social de KBC Securities SA est établi avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles. KBC Securities fait partie du Groupe KBC (ci-après également dénommé « KBC »). KBC est un groupe de bancassurance intégré, c'est-à-dire un groupe d'entreprises qui collaborent étroitement pour créer et distribuer des produits bancaires, d'investissement et d'assurances, et fournir des services financiers connexes.

KBC se concentre essentiellement sur une clientèle de particuliers, de PME et de personnes fortunées; il est principalement actif en Belgique, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie, en Bulgarie ainsi qu'en Irlande. Il est également actif par le truchement de sociétés et de filiales situées dans divers pays de l'Union européenne et en dehors de celle-ci. En dehors de l'UE, KBC Securities est active aux États-Unis d'Amérique par le biais de KBC Securities USA, LLC, une entreprise liée du groupe KBC.

En Belgique, les sociétés suivantes, entre autres, appartiennent au Groupe KBC: KBC Groupe SA, KBC Bank SA, CBC Banque SA, KBC Assurances SA, KBC Asset Management SA, KBC Securities SA, KBC Autolease SA et KBC Lease Belgium SA. Certaines sociétés belges du Groupe KBC ne portent pas le nom de «KBC»; il s'agit notamment de Groep VAB SA et d'Omnia SA. Vous trouverez de plus amples informations sur les activités du groupe KBC à l'adresse www.kbc.com.

KBC Securities SA est responsable du traitement des données à caractère personnel dans le contexte décrit dans la présente Déclaration.

Si des motifs fondés le justifient, par exemple pour les raisons énumérées dans la partie 3, des données peuvent également être mises à la disposition d'une autre entité de KBC, en Belgique ou à l'étranger. Les données peuvent en outre être traitées, à condition d'avoir été légitimement collectées par une autre entité de KBC, en Belgique ou à l'étranger. Ceci n'est naturellement possible qu'en l'absence d'obstacles juridiques, tels que le devoir de discrétion ou la législation relative à la protection de la vie privée. L'échange porte non seulement sur les données à caractère personnel, mais aussi sur les données et informations de personnes morales, par exemple pour les raisons exposées dans la partie 3. L'échange des données de personnes morales sert en particulier à mieux servir ces personnes morales, en permettant aux différentes entités du Groupe KBC d'avoir un aperçu complet et uniforme de la relation commerciale et de transmettre des messages commerciaux sur les services et produits financiers du Groupe KBC.

1.3 Prenez contact avec KBC Securities si vous avez des questions sur le traitement de vos données.

Si vous avez des questions sur la protection de votre vie privée ou que vous souhaitez exercer vos droits, prenez contact avec KBC Securities de l'une des façons suivantes :

- Par courrier adressé à KBC Securities, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles;
- Par courriel adressé à compliancegroup@kbcsecurities.be.

Si vous souhaitez exercer vos droits, ou si KBC Securities a d'autres motifs nécessitant la vérification de votre identité, vous devrez présenter une copie de votre carte d'identité pour justifier de votre identité.

Partie 2: Le respect de votre vie privée est un droit.

Si vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement, vous disposez de toute une série de droits. Si vous avez autorisé KBC Securities à procéder à un traitement, vous pouvez vous rétracter à tout moment.

2.1 Vous disposez d'un droit d'accès à vos données.

Vous pouvez toujours accéder aux données vous concernant qui sont traitées par KBC Securities.

Si vous exercez votre droit d'accès, KBC Securities vous fournira le relevé le plus complet possible de vos données. Les données à caractère personnel accessibles par les canaux ordinaires - tels que des applications ou certaines plateformes - ne sont pas nécessairement reprises dans cette liste. Il se peut également que certaines des données à caractère personnel conservées dans d'anciens fichiers de back-up, des fichiers-journaux, des fichiers d'historique ou des fichiers d'archives, ne figurent pas dans ce relevé. Ces données ne faisant pas partie des données à caractère personnel couramment traitées, elles ne sont pas immédiatement disponibles. Voilà pourquoi elles ne peuvent pas être fournies. Elles ont cependant été, ou seront, supprimées de ces fichiers conformément aux procédures habituelles. La procédure à suivre pour exercer votre droit de consultation est exposée à l'article 2.8. de la présente Déclaration. Utilisez la lettre standard prévue à cet effet, pour nous permettre de vous répondre de manière très ciblée et de vous communiquer les données que vous souhaitez précisément. Cette lettre peut être téléchargée à l'adresse www.kbcsecurities.com.

2.2 Vous pouvez exiger la rectification de vos données.

Il se peut que certaines des données que KBC Securities détient à votre sujet soient incorrectes ou ne soient plus d'actualité. Vous pouvez exiger à tout moment qu'elles soient corrigées ou complétées. La procédure à suivre pour exercer votre droit de correction est exposée à l'article 2.8. de la présente déclaration.

2.3 Vous pouvez exiger la suppression de vos données.

Vous pouvez à tout moment demander à KBC Securities de supprimer vos données à caractère personnel. KBC supprime d'elle-même les données à caractère personnel qu'elle n'a plus motif de traiter. Il se peut toutefois que certaines obligations légales s'opposent à la suppression de données à caractère personnel. La procédure à suivre pour exercer votre droit de suppression est exposée à l'article 2.8. de la présente déclaration.

2.4 Vous pouvez vous opposer à certains processus de traitement de vos données

Si la façon dont KBC Securities traite certaines données en fonction de ses intérêts légitimes (voir article 3.4) ne vous agrée pas, vous avez le droit de vous y opposer. Nous accèderons à vos exigences, sauf si certaines raisons impérieuses nous en empêchent, comme lorsque nous traitons des données dans un contexte de lutte contre la fraude ou nous conformons à d'autres obligations légales. La procédure à suivre pour vous opposer à l'utilisation de vos données est exposée à l'article 2.8. de la présente déclaration.

2.5 Vous pouvez dans certains cas refuser que vos données fassent l'objet d'un traitement entièrement automatique.

Certains traitements et processus se déroulent de façon entièrement automatisée, avec ou sans intervention humaine. KBC Securities s'efforce de communiquer au moment même la raison d'être du processus automatique.

Si le résultat de cette procédure entièrement automatisée ne vous agrée pas, prenez contact avec KBC Securities. Vous pouvez par exemple réclamer l'intervention d'un membre du personnel de KBC Securities ou notifier la raison pour laquelle vous contestez le résultat.

2.6 Vous avez droit à la portabilité de vos données.

Vous avez le droit d'exiger que les données à caractère personnel que vous avez personnellement communiquées à KBC Securities en vertu d'une autorisation ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat, soient expédiées à vous-même, ou à un tiers directement. La législation pose toutefois quelques limites à ce droit, qui n'est donc pas applicable à toutes les données. La procédure à suivre pour exercer votre droit de portabilité est exposée à l'article 2.8. de la présente déclaration.

2.7 Vous pouvez exiger que le traitement de vos données soit limité.

Vous pouvez, dans certaines situations, exiger que le traitement de vos données soit limité. Ce droit est toutefois soumis à conditions. Votre droit à la limitation du traitement peut être exercé:

- pendant la période durant laquelle KBC Securities contrôle vos données à caractère personnel, si vous en avez contesté l'exactitude;
- lorsqu'un traitement est illégitime mais que vous ne souhaitez pas que vos données à caractère personnel soient supprimées;
- lorsque KBC n'a plus de raison de traiter vos données à caractère personnel, mais que vous continuez à avoir besoin de ces données dans le cadre d'un litige juridique;
- pendant que vous attendez que KBC Securities vous fasse savoir si ses motifs légitimes pèsent plus lourd que les vôtres, lorsque vous avez exercé votre droit de vous opposer à un traitement que KBC Securities motive par son intérêt justifié.

La procédure à suivre pour exercer votre droit de limitation est exposée à l'article 2.8. de la présente déclaration.

2.8 Vous pouvez exercer vos droits.

Soyez aussi précis que possible lorsque vous demandez à exercer vos droits, pour permettre à KBC Securities de traiter concrètement et correctement votre requête. Il existe, pour l'exercice du droit d'accès, un formulaire, dans lequel vous pourrez préciser les services de KBC Securities pour lesquels vous souhaitez exercer ce droit. Ce formulaire doit être expédié conformément à la procédure exposée ci-dessous. KBC Securities est tenue par ailleurs de vérifier soigneusement votre identité, pour éviter que quelqu'un d'autre n'exerce vos droits à votre place. C'est la raison pour laquelle nous exigeons que la demande dûment signée soit accompagnée d'une copie recto verso de votre carte d'identité ou passeport.

Pour faire exercer un droit, adressez une lettre signée et accompagnée d'une copie recto verso de votre carte d'identité ou passeport à Compliance

- KBC Securities, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

Une question, une remarque ou une réclamation concernant l'exercice de vos droits? Contactez le département Compliance de KBC Securities par courriel adressé à compliancegroup@kbcsecurities.be ou par courrier adressé à KBC Securities SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, qui est votre premier interlocuteur dans ce domaine.

Vous souhaitez de plus amples informations ? Vous n'êtes pas d'accord avec le point de vue de KBC Securities? N'hésitez pas à consulter le site Internet de l'Autorité de protection des données www.autoriteprotectiondonnees.be, sur lequel une réclamation peut également être déposée.

Dans certains cas, vous pourrez en outre exercer vos droits auprès d'un tiers directement. Auprès des banques de données détenues au sein de la Banque Nationale de Belgique (www.bnb.be), dans le cadre du Point de contact central, par exemple.

Partie 3: KBC Securities a de nombreuses raisons de traiter vos données à caractère personnel.

3.1 KBC Securities doit respecter ses obligations légales.

Voici les principales raisons pour lesquelles KBC Securities est tenue de traiter vos données à caractère personnel:

- Les sociétés de bourse sont légalement tenues de communiquer certaines informations sur leurs clients et mandataires au Point de contact central de la Banque nationale de Belgique (www.bnb.be). Cette obligation de communication concerne notamment:
 - o l'identité de leurs clients, l'ouverture et la clôture de comptes et de mandats sur ces comptes, y compris la date et les numéros de compte;
 - o les opérations de liquidités;
 - o l'existence et la fin de contrats financiers.

Ce Point de contact central tient à son tour les données à la disposition du fisc après la date de clôture, en vue d'une éventuelle enquête de fraude fiscale, du contrôle et du recouvrement de certaines recettes, de la recherche d'infractions pénales, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme et de la grande criminalité, de l'examen de solvabilité, du recueil de données par les services de renseignement et de sécurité et par les huissiers de justice dans le cadre d'une saisie, de recherches notariales dans le cadre de l'établissement de déclarations de succession. L'accès aux informations du Point de contact central est régi par la loi. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la loi du 8 juillet 2018 portant organisation d'un point de contact central des comptes et contrats financiers ainsi que l'article 322, §3 du C.I.R. 92 et ses arrêtés d'exécution.

- Les sociétés de bourse sont également légalement tenues de mettre en œuvre tous les outils disponibles afin de prévenir, de détecter et de signaler aux autorités (Cellule de traitement des informations financières) toute opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Il s'agit d'une question d'intérêt général de très grande importance. C'est pourquoi KBC Securities et le groupe KBC doivent agir aux échelons tant central que local. Ils doivent, par exemple, rassembler les données des clients et des groupes de clients, et signaler les risques. Concrètement, KBC Securities doit:
 - o vous identifier en tant que client, représentant ou bénéficiaire effectif;
 - o vérifier cette identité;
 - o déterminer votre profil (en termes de risque de blanchiment), et donc collecter vos diverses données à caractère personnel et professionnelles, par exemple préciser si vous êtes une « Personne Politiquement Exposée »;
 - o contrôler vos opérations et transactions et, si nécessaire, les bloquer et les signaler à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF).

KBC Securities utilise à cette fin les données que vous lui avez communiquées, mais aussi des données qu'elle a obtenues par d'autres canaux ou banques de données publiques, tels que World-Check de Thomson Reuters, Graydon, moteurs de recherche sur Internet...)

- Dans le cadre de la vérification de vos données, KBC Securities vous réclamera une copie récente de votre carte d'identité et un certificat de résidence. En cas de vérification électronique, KBC Securities ne conserve, des données contenues dans votre eID, que celles dont l'archivage est rendu obligatoire par la loi.
- Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la législation sur les embargos, les sociétés de bourse sont obligées de filtrer les données de leurs clients à la lumière de listes de sanctions. Les transactions font en outre l'objet d'un suivi. D'autres documents encore peuvent être réclamés et des paiements, empêchés, dans certains cas (législation sur les embargos, règlements européens 2580/2001 et 881/2002, entre autres). Ici encore, KBC Securities fait appel à des sources externes telles que World-Check de Thomson Reuters.
- Les sociétés de bourse sont obligées (y compris au niveau du groupe) de prévenir, détecter et/ou signaler les délits d'initié et les manipulations de marché, et de rapporter les transactions suspectes aux autorités (voir entre autres les articles 16 et 17 du règlement du 16 avril 2014 sur les abus de marché).
- KBC Securities peut traiter vos données à caractère personnel à des fins de contrôle, de recherche et de conseil dans les domaines relevant des compétences de Compliance (prévention du blanchiment de capitaux et de la fraude, protection des investisseurs et des consommateurs et respect de la vie privée).
- Les banques et les sociétés de bourse doivent, en cas d'opération de paiement, transmettre les données du payeur ou du bénéficiaire à l'organisme bénéficiaire/payeur, où qu'il soit situé (cf. notamment le Code de droit économique, Livre VII, Titre 3 et ses arrêtés d'exécution).
- La Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) contraint les sociétés de bourse, entre autres, à classer leurs clients par

catégorie. Les personnes physiques sont en principe considérées en premier lieu comme des clients non professionnels (clients «de détail»). Elles peuvent toutefois, sous certaines conditions, être considérées comme des clients professionnels. Si une société de bourse donne des conseils en investissements, elle doit, suivant le type de client, collecter des informations sur les connaissances et l'expérience dont dispose le candidat-investisseur, sur sa capacité financière, sur ses objectifs d'investissement et sur son appétence au risque/au rendement relativement aux produits offerts (législation relative à la directive MiFID II, dont la loi du 2 août 2002 et l'AR du 3 juin 2007). En outre, la directive MIFID II impose aux sociétés de bourse de définir le 'target market' pour les produits qu'elles commercialisent et d'identifier le 'target market' de tous les produits qu'elles proposent dans leurs différents canaux de distribution. Dans chaque scénario (exécution only, exécution avec appropriateness ou conseil), il convient de vérifier si le 'target market' de chacun des produits proposés est adapté au canal de distribution et au profil du client.

- Les sociétés de bourse sont en outre tenues de chercher les titulaires ou bénéficiaires des comptes, coffres et assurances dans le cadre de l'activation des comptes, coffres et assurances dormants (loi du 24 juillet 2008 – cf. notamment www.avoirdormants.be);
- Elles doivent faire en sorte de maîtriser adéquatement les risques (y compris au niveau du groupe). Elles doivent pouvoir détecter, prévenir, limiter et contrer les risques potentiels, il peut s'agir du risque de contrepartie et de marché, des risques liés à la gestion de l'information et au respect de la législation, du risque de fraude par des collaborateurs, des clients et/ou des fournisseurs ou du risque induit par un comportement contraire à l'éthique ou du risque d'erreurs de la part de collaborateurs. La gestion des risques doit être assurée aux niveaux aussi bien central (collecte des données des clients et des groupes de clients) que local (signalement des risques, entre autres). Diverses formes de profils de risque sont définies dans ce cadre (législation sur les entreprises financières, dont la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse du 25 avril 2014 et la loi relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance du 13 mars 2016);
- Les sociétés de bourse doivent pouvoir réagir adéquatement lorsque vous exercez vos droits au titre de la législation relative à la protection de la vie privée; elles sont par ailleurs tenues de répondre aux questions de l'Autorité de protection des données, par exemple en cas de plainte.
- Les sociétés de bourse ont également des obligations de déclaration aux autorités administratives (rapports d'enquêtes consacrées au fonctionnement du marché et à d'éventuels abus de marché, par exemple).
- Elles doivent fournir des rapports et pouvoir répondre aux questions des autorités investies de la surveillance des organismes financiers, dont la FSMA (www.fsma.be), la Banque Nationale (www.bnb.be) et la Banque centrale européenne (BCE) (en application de la législation en matière de surveillance, en vertu notamment de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse et de la loi du 2 août 2002 (reporting Anacredit)).
- En cas de décès, la législation fiscale (code des droits de succession, notamment) les contraint à remettre aux autorités la liste des avoirs du défunt.
- Elles doivent répondre aux questions des autorités fiscales et échanger spontanément des informations dans le cadre de la législation fiscale (notamment le Code des impôts sur les revenus, le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), le Common Reporting Standard (CRS)).
- Elles sont également tenues de répondre aux questions des autorités judiciaires (police, parquet, juges d'instruction et tribunaux).

3.2 KBC Securities doit pouvoir apprécier l'opportunité de conclure un contrat ou de fournir un service.

Avant de conclure un contrat, il se peut que KBC Securities soit appelée à traiter certaines données afin d'examiner la demande et de juger si le contrat peut être conclu et, dans l'affirmative, sous quelles conditions. La collecte et le traitement des données doivent avoir lieu avant l'ouverture d'un compte ou d'un account auprès de KBC Securities, ou avant qu'un mandat ne soit donné à KBC Securities, par exemple le traitement de l'identification et des coordonnées.

3.3 KBC Securities doit être en mesure d'exécuter correctement le contrat.

En tant que client ou représentant d'un client de KBC Securities, vous faites appel à un certain nombre de services. KBC Securities doit pouvoir assumer ses responsabilités comptables et administratives. À titre d'exemples de traitements dans ce contexte, on peut citer la gestion de comptes, les paiements, les transactions sur instruments financiers...

À ce titre, KBC Securities est parfois tenue de communiquer des données à caractère personnel à des intermédiaires ou des contreparties (des dépositaires, par exemple).

Vous communiquez avec KBC Securities par l'intermédiaire de plusieurs canaux, dont le site Internet, le courrier électronique et le téléphone. KBC Securities peut, en certaines circonstances, utiliser les informations de contact et de protection de ces canaux de communication (ou d'autres) pour communiquer et pour effectuer des contrôles. Il s'agit, par exemple, des données de connexion, des mots de passe et des certificats.

3.4 KBC Securities doit pouvoir fonctionner en tant qu'entreprise.

Outre les objectifs énumérés ci-dessus, KBC et le KBC Securities ont, en leur qualité d'entreprises commerciales, un certain nombre d'intérêts légitimes qui justifient qu'ils traitent les données à caractère personnel. KBC Securities veille toujours à ce que les conséquences de ce traitement sur le respect de votre vie privée soient aussi limitées que possible et, en tout état de cause, à ce que l'équilibre entre les intérêts légitimes de KBC Securities et leur éventuelle incidence sur le respect de votre vie privée ne soit pas perturbé (par l'instauration de mesures d'atténuation et/ou correctrices, par exemple, ou par la limitation du traitement). Si toutefois ces traitements ne vous agréent pas, vous pouvez exercer votre droit d'opposition. KBC Securities respectera cette opposition, à moins qu'elle n'ait des raisons impérieuses de ne pas le faire.

KBC Securities traite les données à caractère personnel sur la base de son intérêt légitime dans les situations suivantes:

3.4.1 Contrôle, sécurité et lutte contre la fraude

- KBC Securities utilise vos données à caractère personnel, y compris les données relatives aux transactions, pour établir des études, des modèles et des statistiques, sachant que tout lien avec les personnes individuelles est rompu aussi rapidement que possible. Il s'agit par exemple de la création de modèles permettant d'identifier les signaux de blanchiment d'argent, du reporting réglementaire, d'un contrôle interne plus efficace, de l'analyse des fraudes et de la lutte contre la fraude, de l'analyse des risques, de la sécurité et autres fins non commerciales.
- KBC Securities utilise également des signaux d'alarme. Tout retard dans le remboursement d'un crédit, toute assignation par l'ONSS, faillite, fraude... génère des signaux d'alarme, dont le déclenchement empêche le client d'acquiescer certains produits.
- KBC Securities peut utiliser vos données à caractère personnel pour prévenir, détecter et analyser les paiements frauduleux, en collaboration avec les systèmes de paiement (belges) et d'autres fournisseurs de paiements.
- KBC Securities peut traiter vos données à caractère personnel, y compris les données relatives aux transactions, afin d'évaluer vos connaissances et votre expérience en matière d'investissements dans le cadre de la protection des investisseurs (MIFID).
- Des données personnelles peuvent être utilisées à des fins de gouvernance, de gestion (des risques) et de contrôle de l'organisation de KBC et de KBC Securities, telles que la gestion des risques (gestion des risques de contrepartie et de marché sur les clients et les contreparties, entre autres), Compliance (prévention du blanchiment et de la fraude et enquêtes dans ces domaines, protection et respect de la vie privée des investisseurs et des consommateurs), les fonctions Risque, l'Inspection, le traitement des réclamations et les audits internes et externes.
- Elles peuvent être utilisées pour établir, exercer, défendre et préserver les droits de KBC Securities ou des personnes que celle-ci peut représenter, par exemple en cas de litige. Nous conservons également vos données personnelles en vue d'une éventuelle administration de la preuve à l'avenir. Leur archivage peut être sous-traité.
- Des tests utilisant des données à caractère personnel, dont le test d'acceptation ultime qui précède la mise en production de toute application, s'imposent lorsque sont développées des applications. KBC Securities peut également utiliser des données à caractère personnel pour analyser les incidents survenus dans ses applications.
- Elles peuvent être traitées en vue de garantir la sécurité, la protection et la surveillance des personnes et des biens.

3.4.2 Fins commerciales et amélioration de l'expérience client

- KBC Securities peut traiter vos données en faisant en sorte qu'elles cessent de constituer des données à caractère personnel, pour illustrer par exemple l'impact de l'instauration d'une nouvelle taxe sur les investissements. KBC Securities peut également, à partir de données à caractère personnel, tirer des conclusions totalement pseudonymisées, pour les publier ensuite.
- KBC Securities peut également vous envoyer certaines offres ou publicités fondées sur un intérêt légitime.
- KBC Securities peut parfois partager vos données à caractère personnel, en particulier vos coordonnées et données d'identification, avec d'autres sociétés du Groupe KBC ou avec des tiers dans le cadre de ses activités.
- Lorsque vous (i) représentez une entreprise ou une société, ou (ii) êtes (professionnellement) actif, KBC Securities peut partager vos données (professionnelles) (coordonnées et identification) avec d'autres parties (professionnelles) si KBC Securities estime qu'il est probable que l'entreprise ou la société que vous représentez - ou vous-même dans le cadre de vos activités - puissiez être intéressé par ces parties professionnelles ou par les instruments financiers qu'elles émettent, notamment dans le cadre des activités de fusion et acquisition de KBC Securities, ou par les opportunités d'investissement offertes par ces parties professionnelles dans le cadre de l'activité de placement ou d'apport de KBC Securities.

3.4.3 Définition de la stratégie de KBC Securities

- Les données à caractère personnel dont dispose KBC Securities peuvent également être utilisées pour créer des segments et des profils plus détaillés dans le cadre d'une fourniture de services différenciée.
- Elles peuvent être utilisées pour créer des synergies, accroître l'efficacité ou générer d'autres avantages encore sur les plans de l'organisation et des procédures.
- Les données à caractère personnel peuvent aussi être utilisées pour soutenir et simplifier l'achat, l'utilisation et la résiliation de services par le client, notamment pour lui éviter de répéter des informations fournies précédemment ou de parcourir à nouveau la procédure d'identification complète s'il veut devenir client ailleurs au sein du groupe KBC. Ainsi KBC Securities peut-elle transmettre des données d'identité à d'autres sociétés de KBC pour accélérer la procédure d'identification auprès de ces sociétés, mais aussi pour vous envoyer des messages à l'occasion de l'achat d'un service - pour améliorer le confort d'utilisation de ce service, par exemple.
- Enfin, vos données à caractère personnel peuvent aussi être traitées aux fins d'édition des rapports de gestion et de définition des clés de répartition coûts/revenus internes.

3.5 KBC Securities utilise vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

KBC Securities a à cœur d'offrir à votre entreprise une large gamme de produits et services financiers. Elle peut vous adresser des propositions en réponse à une demande explicite de votre part, ou spontanément, si elle estime qu'un produit ou service est susceptible de vous intéresser ou de vous être utile (vous ou bien l'entreprise que vous représentez).

Vous pouvez obtenir ces informations par de nombreux canaux: sur Internet, via les applications, par courriel, par courrier postal, par téléphone et lors d'événements. Par ailleurs, KBC Securities s'intéresse de très près aux nouvelles technologies. Elle met tout en œuvre pour vous fournir des informations claires; elle choisit à cet effet le canal le plus adéquat, qui vous importunera le moins.

Approche personnalisée sur mesure: Pour autant que vous l'ayez explicitement autorisé à vous fournir des informations sur mesure, KBC (Securities) pourra vous proposer des offres résolument personnalisées. Fini, toutes ces publicités qui ne vous intéressent pas! KBC (Securities) utilise à cette fin toutes vos données à caractère personnel (dont les données relatives à vos transactions, les données communiquées par des tiers (dont d'autres organismes financiers), les données issues de sources publiques telles que le Moniteur Belge, des rapports d'entretiens avec l'agence ou d'autres

contacts, etc.). Ces données sont jointes aux données sur votre famille, votre entreprise, etc., ce qui permet à KBC de vous fournir des informations réellement sur mesure. Vous pouvez révoquer cette autorisation à tout moment, aussi facilement que vous l'avez accordée.

L'autorisation de vous adresser des informations sur mesure vaut pour KBC Bank, KBC Assurances, KBC Asset Management, KBC Securities, CBC Banque et KBC Autolease. Ces entités de KBC peuvent à cet effet échanger vos données entre elles. Ces échanges peuvent avoir lieu y compris si vous n'êtes pas (plus) client d'une quelconque de ces sociétés. Les sociétés de KBC peuvent ainsi étudier votre situation spécifique et vous adresser des propositions adaptées.

Votre autorisation pour l'envoi d'informations sur mesure vaut également pour les offres des partenaires soigneusement sélectionnés de KBC, qui proposent des produits ou services dans le domaine de la bancassurance. Ces partenaires doivent satisfaire à tout moment aux critères suivants:

- Le partenaire est un prestataire de services financiers ou une compagnie d'assurances. Par prestataires de services financiers, nous entendons les banques, les organismes de crédit et autres gestionnaires de patrimoine, fonds, courtiers en titres et sociétés de leasing, pour leur offre aux particuliers.
- Le partenaire dispose des agréments l'autorisant à vendre les services financiers et les assurances pour lesquels KBC vous fait offre.

C'est KBC qui vous transmet ces informations, pas le partenaire. Le traitement de données par le partenaire est de la sorte limité; le partenaire ne reçoit de renseignements vous concernant que si vous manifestez de l'intérêt pour l'information. Les informations portent sur des produits et services du secteur de la banque ou de l'assurance, comme les produits d'épargne, les fonds d'investissement, les paiements, les crédits et les assurances (assurances dommages et assurances vie). KBC a conclu avec ses partenaires des accords contractuels, par lesquels ceux-ci confirment qu'ils respectent les règles régissant la protection de la vie privée. KBC s'impose par ailleurs un certain nombre de restrictions: KBC ne collabore pas avec des tiers récemment condamnés pour infraction grave à la législation en matière de protection de la vie privée. La liste à jour de nos partenaires est disponible à l'adresse www.kbc.be/partners.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres réellement personnalisées, il vous suffit de ne pas autoriser l'envoi d'informations sur mesure. Si vous ne donnez pas cette autorisation, vous pourrez néanmoins continuer à recevoir des offres de KBC Securities. Pour ces propositions de base, KBC Securities n'utilise qu'un nombre restreint de données (vos nom, adresse, date de naissance, état civil, coordonnées et relations familiales, portefeuilles d'applications et de produits, votre absence d'intérêt à l'égard de certains produits). Dans ce contexte, KBC Securities n'est autorisée à vous faire offre que pour des produits et services commercialisés par KBC Bank, KBC Assurances et KBC Asset Management & Marchés, en aucun cas par d'autres entités ou par des partenaires de KBC. KBC se base pour cela sur son intérêt légitime. KBC complète cet ensemble limité de données par l'observation de votre comportement de navigation sur ses sites Internet et applications, mais uniquement si vous avez accepté l'utilisation de cookies. L'offre de KBC n'implique aucune obligation d'achat.

Si vous ne voulez recevoir absolument aucune publicité, faites valoir votre droit d'opposition au marketing direct.

KBC n'utilise pas de logiciels espions.

L'offre de produits et services de KBC Securities n'entraîne aucune obligation d'achat.

3.6 Si vous souhaitez que KBC (Securities) ne vous adresse plus aucune communication en relation avec le marketing direct

Si vous souhaitez que KBC Securities ne vous adresse plus aucune communication en relation avec le marketing direct, il en sera fait selon vos vœux. KBC Securities cessera de vous adresser des communications en relation avec le marketing direct sur simple demande. Pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un e-mail à groupcompliance@kbcsecurities.be.

3.7 KBC Securities ne vend pas vos données à caractère personnel.

KBC Securities s'abstient de vendre et de louer vos données à caractère personnel à des tiers, à moins que vous n'ayez fait le choix de l'y autoriser.

KBC Securities peut par contre proposer des informations anonymisées déduites de vos données à caractère personnel. De cette manière, les destinataires de ces informations ignorent à qui se rapportent les données traitées. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel dans le but de générer ces informations.

Partie 4: KBC Securities utilise différents types de données, en fonction de l'objectif poursuivi

KBC Securities traite vos données à caractère personnel à différentes fins. Lisez ce qui suit pour savoir de quelles sortes de données il peut s'agir.

4.1 Des données permettant de vous identifier, de vous contacter et de vous informer correctement.

Voici quelques-unes des informations que KBC Securities peut utiliser à cette fin :

DONNÉES D'IDENTIFICATION
Nom, sexe, date de naissance, nationalité, carte d'identité, numéro de client, numéro du registre national, mais aussi des données plus techniques, telles que les données d'identification sur les appareils que vous utilisez (adresse Mac, IP, données d'identification uniques de votre appareil, connexion aux portails en ligne, etc.) et le mode d'utilisation de votre appareil.
COORDONNÉES

Numéro de téléphone, adresse électronique, langue, adresse, nom d'utilisateur dans les réseaux sociaux.	
DONNÉES LIÉES À DES SERVICES	
Votre portefeuille de produits	Numéros de compte, vos produits financiers et non financiers
L'utilisation que vous faites de vos produits	Vos transactions, investissements, mouvements, les soldes de vos comptes, l'utilisation des applications et plateformes de KBC Securities, etc.
Vos données professionnelles	Votre profession, votre fonction dans l'entreprise, votre pouvoir de représentation...
Vos préférences et intérêts	L'intérêt que vous manifestez éventuellement envers les produits d'investissement et d'autres produits de KBC Securities, dont l'offre de services et de conseils.
DONNÉES PERSONNELLES	
Votre profil client	Vos préférences de communication, l'analyse de votre comportement
Votre situation familiale	État civil, composition de ménage, relations
Votre situation financière	KBC Securities pourra vous conseiller d'autant mieux qu'elle connaîtra votre situation financière générale
Votre mode de vie	Vos loisirs et centres d'intérêt, vos affiliations, l'environnement dans lequel vous vivez, vos propriétés, etc.
Votre activité	Votre formation, votre profession et votre expérience professionnelle, votre fonction dans l'entreprise, votre
Votre feed-back	Vos commentaires et suggestions, les réclamations antérieures, Ceux-ci peuvent aider KBC Securities à mieux vous servir à l'avenir.
Votre profil de risque en matière d'investissements	KBC Securities traite votre profil de risque en matière d'investissements pour s'assurer de l'adéquation de tel ou tel produit d'investissement. Le traitement d'autres données encore, comme votre âge et votre horizon d'investissement, permet à KBC Securities de définir votre appétence au risque et de vous prodiguer des conseils en

4.2 Données publiques et données obtenues par l'intermédiaire de tiers

Il arrive aussi que KBC Securities traite certaines données publiques.

- Il peut par exemple s'agir de données soumises à une obligation de publication, comme l'annonce de votre nomination au poste d'administrateur d'une société,
- ou de données que vous avez vous-même rendues publiques, comme des informations publiées sur votre site Internet ou votre blog ou qui sont publiquement accessibles à travers votre profil sur un réseau social, ou encore de données vous concernant que des tiers ont fournies à KBC Securities.
- Il peut s'agir de données publiques parce que généralement connues dans votre région, par exemple, ou parce qu'elles sont parues dans la presse. À cela s'ajoutent les informations détenues par la Banque-Carrefour des Entreprises et par Graydon, entre autres.

KBC Securities peut obtenir des données à caractère personnel auprès de tiers, par exemple en les achetant à des sociétés telles que Bisnode, GIM, Graydon, etc. Ces entreprises sont responsables de la légalité de la collecte de ces informations.

Il arrive également que des parties tierces lui communiquent, sur ordre de ses clients, un certain nombre de données à caractère personnel (les infocomptes relatives à des comptes détenus dans d'autres banques, lorsque KBC Securities fournit des services en matière d'infocomptes, par exemple).

Ces données publiques et données obtenues par le biais de tierces parties peuvent être utilisées aux fins exposées par KBC Securities dans la présente Déclaration, de même que pour contrôler l'exactitude des données contenues dans les fichiers de KBC Securities et pour soutenir les actions de marketing (direct).

4.3 KBC Securities stocke les données provenant des simulations, des formulaires de participation à des concours, etc.

Si vous remplissez un formulaire édité par KBC Securities, il va de soi que celle-ci traitera vos données en vue de procéder à la gestion administrative du processus pour lequel vous aurez complété le document. Les données saisies dans le cadre d'une simulation pourront dès lors être provisoirement stockées, ce qui vous évitera de les saisir à nouveau si vous reprenez le processus après l'avoir interrompu.

Pour pouvoir évaluer le processus, KBC Securities peut vous demander pourquoi vous l'avez interrompu - pour autant, du moins, que vous ayez été suffisamment identifié lorsqu'est survenue l'interruption. Vos données sont conservées pendant un an tout au plus.

Si vous avez explicitement autorisé KBC Securities à utiliser vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct et/ou pour vous faire parvenir des propositions sur mesure, ces informations pourront être utilisées aux fins précitées également, auquel cas vos données seront conservées pendant trois ans au maximum.

Remplir des formulaires, surtout dans le cas de simulations complexes, peut être long et fastidieux. Identifiez-vous toujours complètement en tant que client :

- ceci permettra l'ajout automatique d'un certain nombre de données à partir des informations dont dispose d'ores et déjà KBC Securities. Vous pourrez toutefois être invité à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de ces données.
- Pour autant qu'elles soient disponibles, certaines données seront remplies d'avance, mais vous aurez la possibilité de les modifier.

4.4 Les informations que vous confiez aux membres du personnel de KBC Securities sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement.

La plupart de vos échanges (par téléphone, par chat, oralement pendant une réunion, etc.) avec les collaborateurs de KBC Securities sont enregistrés:

- pour avoir un aperçu du contact,
- pour nous permettre d'avoir un (bref) rapport de l'entretien ;
- pour rappeler à notre collaborateur les tâches qu'il doit encore effectuer.

Même si vous n'êtes pas encore client, KBC Securities enregistre les informations que vous lui communiquez. Elle pourra faire usage de ces informations par la suite, lorsque vous deviendrez client(e).

KBC Securities veut vous éviter d'avoir à communiquer les mêmes informations et à répondre aux mêmes questions à plusieurs reprises, au profit d'une plus grande fluidité du service.

4.5 Archivage de la correspondance avec KBC Securities.

Si vous utilisez le courrier électronique pour prendre contact avec KBC Securities ou si vous disposez de canaux de communication numériques compatibles, KBC Securities peut vous transmettre, par le biais de ce canal, les communications administratives et légalement obligatoires.

La correspondance avec des collaborateurs en leur qualité de collaborateurs KBC Securities (adresse e-mail professionnelle ou personnelle chez KBC Securities, etc.) est présumée professionnelle et peut donc être examinée dans le cadre de ce qui suit:

- des missions de ces membres du personnel;
- de l'administration de la preuve;
- du contrôle sur le lieu de travail;
- de la sécurité;
- de la lutte contre la fraude;
- l'optimisation et/ou la continuité du service, en ce compris l'analyse et la rédaction automatisée de textes, qui aident les collaborateurs de KBC Securities à correspondre rapidement et efficacement avec vous.

4.6 Enregistrement des conversations téléphoniques, vidéos et chat

KBC Securities peut écouter et enregistrer vos conversations. Il peut notamment s'agir de conversations téléphoniques avec un collaborateur commercial, un centre de contact, le helpdesk, un de nos services de support ou un retail broker en salle de marchés.

KBC Securities procède de la sorte sur une courte période (3 mois) à des fins, par exemple, de formation et de coaching de ses collaborateurs, ou d'amélioration de la qualité ou de la protection et du contrôle des processus.

Elle peut également agir ainsi pour disposer d'une preuve des ordres. La législation relative à la protection des investisseurs (MiFID II), entre autres, contraint KBC Securities à enregistrer et à archiver les conversations téléphoniques et les communications électroniques susceptibles d'aboutir à des transactions en produits d'investissement. KBC Securities enregistre par conséquent les conversations et les communications électroniques entre vous et ses collaborateurs dont les tâches ont trait à ces activités. Tous vos entretiens et communications électroniques de ce type avec les collaborateurs sont donc enregistrés. KBC Securities conserve ces enregistrements à titre de preuves, de même que pour se conformer à ses obligations légales (MIFID II), pendant 10 ans. En cas de contestation, KBC Securities les conservera aussi longtemps que nécessaire pour sa défense.

KBC Securities peut également utiliser, dans le cadre de son service en ligne, les analyses automatisées des entretiens pour améliorer et accélérer son service virtuel. Les entretiens téléphoniques, vidéo et chat, de même que les autres communications et émotions exprimées à cette occasion, peuvent être utilisés pour développer et entraîner l'intelligence artificielle. À terme, l'intelligence artificielle pourra permettre de communiquer, oralement et par écrit, d'une manière entièrement automatisée avec le client. L'intelligence artificielle peut aider les collaborateurs de KBC Securities et améliorer l'accessibilité de la société. Dans le contexte du développement et de la formation de l'intelligence artificielle, le lien avec les données à caractère personnel est rompu le plus rapidement possible.

4.7 Archivage temporaire des enregistrements des caméras de surveillance

Le siège social de KBC Securities est établi dans un immeuble sécurisé par KBC Bank. KBC Bank peut utiliser des caméras dans et aux environs des bâtiments dans lesquels elle est active. Pour ce qui concerne les caméras de surveillance, KBC Bank s'en tient aux règles imposées par la loi. Lorsqu'une caméra de surveillance est installée, KBC le signale au moyen d'un autocollant clairement visible, par exemple. KBC Bank respecte par ailleurs dans tous les cas les directives Besafe de la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur (www.besafe.be).

Les images enregistrées par les caméras de surveillance (signalées par un autocollant) dans les bâtiments de KBC Bank et à proximité de ceux-ci, sont en principe conservées pendant un mois au plus. Cette durée peut toutefois être prolongée dans certains cas:

- si les enregistrements peuvent servir à prouver des transactions, dans le but de démontrer une infraction ou une agression;
- pour prouver des dommages ou pour identifier l'auteur d'une infraction, un fauteur de troubles, un témoin ou une victime;
- si une personne a fait valoir son droit à la consultation de ses données: suffisamment longtemps pour accéder à sa demande;
- pour ce qui concerne les lieux particulièrement risqués, le délai est de trois mois.

Si vous avez des questions à propos de la vidéosurveillance, adressez-vous au Centre de Contact CCTV, Egide Walschaertsstraat 3, 2800 Mechelen,

4.8 Les données de transactions sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.

KBC Securities utilise naturellement les données de transactions pour effectuer et contrôler ces transactions, et pour les transmettre à d'autres institutions financières chargées d'exécuter les tâches liées à des paiements ou à des liquidations.

KBC Securities peut également utiliser vos données de transactions pour élaborer des modèles globaux et des analyses. Elle utilise en outre ces données pour se forger une image plus précise de ses clients, par exemple à des fins de prévention et de détection du blanchiment.

4.9 Cela peut aller au-delà des données qui vous concernent personnellement.

Si vous avez une société, KBC Securities enregistre aussi les relations y afférentes et traite les données des personnes qui vous sont liées.

Pour la personne morale, cela implique que:

- KBC Securities traite la relation et les données des personnes (morales) qui vous sont liées (par exemple, la société mère, les filiales, les représentants ou les bénéficiaires effectifs).
- Outre les données à caractère personnel des personnes de contact, KBC Securities conserve des données sur votre entreprise.
- Les données des personnes morales, clientes d'une entité de KBC, peuvent être utilisées et consultées par toutes les entités de KBC, en Belgique comme à l'étranger, pour toutes les raisons énumérées dans la partie 3;
- Les données des personnes morales peuvent être échangées. Elles ont trait à tous les aspects de la relation commerciale: le portefeuille de produits, le relevé (historique) des opérations et contacts, éventuellement le groupe d'entreprises auquel le client appartient, ainsi que les données des personnes de contact;
- Veuillez noter que les personnes morales ne peuvent nous communiquer les données de personnes physiques qui leur sont liées que si ces personnes en ont été suffisamment informées et y ont consenti, pour autant que de besoin. La personne morale décharge KBC Securities de toute responsabilité (à l'égard des personnes concernées) sur ce plan. L'entreprise est notamment tenue de respecter la législation relative à la protection de la vie privée lorsqu'elle communique la liste des mandataires ou celle des utilisateurs d'une application en ligne ou des bénéficiaires d'un programme de participation du personnel.
- KBC Securities utilise les coordonnées des représentants de la personne morale pour prendre rendez-vous avec celle-ci, pour lui faire des propositions commerciales et pour gérer la relation avec elle.

Partie 5: Coopération, sécurité et confidentialité

5.1 Tous les membres du personnel de KBC Securities n'ont pas accès à vos données.

Seules les personnes autorisées ont accès à vos données à caractère personnel, et uniquement si ces données sont pertinentes pour l'exécution de leur mission.

Au sein de KBC Securities et de KBC, vos données à caractère personnel ne sont en principe traitées et consultées que par certains services:

- avec lesquels vous avez, avez eu ou souhaitez avoir, une relation contractuelle;
- dont l'intervention est requise pour la fourniture ou le suivi des services;
- qui répondent (à l'échelon du groupe) à des exigences légales, des exigences imposées par des autorités de surveillance ou des exigences qui découlent des principes d'une saine gestion;
- qui œuvrent à la prévention de la fraude (commise par des collaborateurs ou des clients), dont le blanchiment.

Les personnes qui ont accès à vos données sont en outre strictement tenues au secret professionnel et contraintes de respecter toutes les prescriptions techniques visant à assurer la confidentialité de vos données à caractère personnel et la sécurité des systèmes qui les hébergent.

5.2 Vos données sont traitées dans un nombre limité d'endroits.

Pour le traitement des données à caractère personnel, KBC Securities fait appel à plusieurs sous-traitants. Il s'agit d'entreprises qui traitent les données pour le compte de KBC Securities.

5.2.1 Sous-traitants au sein du groupe KBC

KBC Securities confie le traitement des données à caractère personnel à des sous-traitants appartenant au Groupe KBC et établi dans l'Union européenne: KBC Groupe SA et KBC Bank SA. Ce traitement est assuré, entre autres, par le Shared Services Center de Brno, une succursale de KBC Groupe SA située en République tchèque.

Le traitement effectué pour le compte de KBC Securities SA porte notamment sur quelques fonctions de contrôle et de soutien (au niveau du groupe), comme:

- le traitement des opérations sur titres;
- l'édition de rapports financiers;
- la fonction compliance;

- la fonction d'audit interne;
- l'inspection et la fonction risque;
- le soutien à la facturation et les contrôles en matière d'embargo;

Pour la gestion ICT, KBC Securities fait appel à KBC Bank et KBC Groupe SA, qui collaborent elles-mêmes avec d'autres sous-traitants au sein du groupe KBC et avec des sous-traitants extérieurs. KBC Securities fait également appel à 24+ SA (www.24plus.be);

- en sa qualité de centre de contact par l'intermédiaire duquel vous pouvez entrer en relation avec lui;
- pour les traitements administratifs exécutés pour le compte de KBC.

Par exemple: réponse aux questions posées par téléphone, gestion des courriels, traitement et exécution des demandes introduites via le site Internet, etc.

5.2.2 Sous-traitants propres au secteur financier

Pour l'exécution d'un certain nombre de traitements, KBC Securities fait appel à des tiers spécialisés actifs en Belgique ou à l'étranger. Il s'agit notamment:

- de SWIFT (www.swift.com), qui possède des succursales en Suisse et aux États-Unis, pour l'échange mondial de messages;
- de (sous-)dépositaires d'instruments financiers dans le monde entier, auxquels s'applique la réglementation financière locale;
- d'organismes de compensation et de liquidation de paiements et transactions sur titres, comme le CEC www.bnb.be > Systèmes de paiement) et Euroclear

5.2.3 Autres sous-traitants

KBC Securities peut également faire appel, directement ou indirectement (par exemple, via KBC Bank ou KBC Groupe), à d'autres sous-traitants, tels:

- des avocats et autres conseils;
- des tiers introducteurs d'affaires, dans le but de satisfaire au devoir de vigilance générale imposé par la loi:
 - o obligation d'identifier et de vérifier l'identité,
 - o obligation d'identifier les caractéristiques du client; identification de la nature et de l'objet de la relation d'affaires,
 - o obligation de mettre les informations à jour;
- des bureaux spécialisés dans les études de marché, chargés aussi bien d'exécuter des enquêtes que d'inviter des panels de répondants à y participer;
- des fournisseurs de services informatiques ou de protection informatique, tels que Microsoft, Cognizant, IBM, Amazon ou HP, des entreprises spécialisées dans les fintech ou l'intelligence artificielle;
- des agences de marketing et de communication et entreprises analogues, dont KBC utilise les informations de profil personnelles qu'ils détiennent à votre sujet pour vous faire des propositions adaptées par l'intermédiaire de leurs canaux (Google, Facebook, etc.),
- des imprimeurs chargés de l'impression et de l'expédition des bulletins d'information, des chèques et des bulletins de virement, entre autres;
- des traducteurs et des bureaux de traduction;
- des entreprises qui aident KBC à établir et analyser votre comportement d'utilisateur sur ses applications et sites Internet;
- des entreprises qui proposent des Plates-formes en tant que service (Paas) et des Logiciels en tant que service (Saas) dans le cloud
Notamment:
 - o l'application de CRM Microsoft Dynamics, à laquelle KBC Securities a recours pour mettre votre profil de client à jour,
 - o les services d'archivage de Microsoft Azure ou d'Amazon,
 - o les services de sécurité qui analysent l'utilisation d'Internet et l'échange de courriers électroniques avec KBC Securities pour repérer les cyber-attaques et les tentatives de hameçonnage (phishing).

5.2.4 Sous-traitants situés en dehors de l'UE

Si KBC Securities fait appel à des sous-traitants, les données seront expédiées dans les pays où sont sis les centres de données de ces sous-traitants. Pour KBC Securities, il est possible que certaines données vous concernant soient expédiées en dehors des frontières de l'Union européenne, comme en Inde, en Israël ou aux États-Unis. Il arrive que les sous-traitants dont le centre de données est situé dans l'EEE soient contraints, pour se conformer à l'obligation de traiter les incidents à toute heure du jour et de la nuit, de confier le traitement des incidents nocturnes aux États-Unis et à l'Asie, en fonction de l'heure.

La législation des pays situés en dehors de l'EEE (comme l'Inde, Israël ou les États-Unis) n'offre pas toujours le même niveau de protection des données que celle des pays membres. Si ces pays n'offrent pas un niveau de protection suffisant aux yeux de la Commission européenne, KBC Securities peut compenser cette lacune, par exemple en concluant avec les sous-traitants concernés un accord basé sur un modèle approuvé par la Commission européenne.

5.3 Traitement par d'autres responsables du traitement

KBC Securities, responsable du traitement, peut faire appel non seulement à des sous-traitants, mais aussi à des fournisseurs de services ou à des parties tierces qui ont eux-mêmes qualité de responsables du traitement, comme des avocats, des experts en certaines matières, des consultants

et/ou des spécialistes.

C'est aussi le cas, par exemple, lorsque KBC Securities transmet les coordonnées de clients à des tiers dans le cadre d'une relation contractuelle entre KBC Securities et ce tiers, pour les remettre à d'autres parties intéressées dans le cadre de certaines transactions.

5.4 KBC Securities prend des mesures concrètes pour protéger vos données.

Elle veille à ce que des règles strictes soient respectées et à ce que les sous-traitants impliqués:

- ne disposent que des données dont ils ont besoin pour l'exécution de leurs missions;
- s'engagent par contrat vis-à-vis de KBC Securities à, d'une part, traiter ces données de manière sûre et confidentielle, d'autre part, ne les utiliser que pour l'exécution de leurs missions.

KBC Securities ne pourrait être tenue responsable dans l'éventualité où ces sous-traitants confieraient (en conformité avec la législation) des données à caractère personnel de clients aux autorités locales ou si, malgré les mesures de sécurité prises, des incidents se produisaient chez ces sous-traitants.

Par ailleurs, KBC veille à l'échelon mondial à ce que les normes européennes en matière de protection des données à caractère personnel soient appliquées au sein des sociétés et succursales de KBC. KBC veille également à ce que les sociétés et succursales de KBC prennent les mesures qui s'imposent pour protéger les données des personnes morales.

KBC Securities prend en interne des mesures techniques et organisationnelles pour éviter que des données à caractère personnel ne tombent entre les mains de/ne soient traitées par des personnes non autorisées, ou ne soient modifiées ou détruites par inadvertance.

Locaux, serveurs, réseau, transferts et données sont soigneusement protégés. Un contrôle supplémentaire est en outre confié à un service spécialisé.

Pour rendre aussi sûrs que possible certains services proposés par Internet, KBC Securities tente de se familiariser avec les techniques et les tendances en matière de criminalité informatique. Elle peut notamment adapter ses dispositifs de sécurité à ces techniques. Plus d'informations sur www.kbc.be/secure4u.

Faites preuve de prudence lorsque vous utilisez des moyens de communication susceptibles de faire l'objet d'une utilisation abusive.

Les sites Internet, les portails et les applications de KBC Securities peuvent contenir des liens vers des sites internet ou des informations de tiers. KBC Securities ne contrôle pas ces sites et informations. Les fournisseurs de ces sites et informations peuvent avoir une politique en matière de protection de la vie privée qui leur est propre. Nous vous recommandons d'en prendre connaissance. KBC Securities n'est pas responsable du contenu de ces sites Internet, de l'utilisation qui en est faite et de leur politique en matière de protection de la vie privée.

KBC Bank facilite parfois la publication de données (à caractère personnel) par l'intermédiaire de réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook. Retenez que ces canaux ont leurs propres conditions d'utilisation, au respect duquel chaque utilisateur est tenu. Les publications sur les réseaux sociaux peuvent avoir des conséquences (indésirables), notamment quant au respect de votre vie privée ou de celle des personnes au sujet de qui vous partagez des données. Toutes les publications ne peuvent pas être immédiatement supprimées; réfléchissez donc aux conséquences possibles de ce que vous publiez. KBC n'assume aucune responsabilité sur ce plan.

5.5 KBC Securities ne conserve pas indéfiniment vos données

KBC Securities utilise vos données à caractère personnel dans des objectifs clairement définis. Si ce but disparaît, vos données seront supprimées.

En principe, vos données sont conservées pendant la durée la plus longue autorisée par la loi, c'est-à-dire généralement jusqu'à dix ans après la fin du contrat ou l'exécution d'une transaction et, pour les actions réelles, jusqu'à 30 ans après la fin du contrat ou l'exécution de la transaction. Pour l'exercice de nos droits, ce délai peut être plus long.

Pour certaines applications, par exemple la réalisation d'études et de modèles de risque et de modèles marketing, un horizon plus long pourra s'avérer nécessaire; Certaines informations ne prennent en effet sens qu'avec beaucoup de recul. Le délai de conservation standard peut dans ce cas être prolongé de dix ans. Comme indiqué ci-dessus, KBC Securities rompra néanmoins le plus rapidement possible le lien avec les personnes individuelles, pour ne travailler qu'avec des données agrégées ou pseudonymisées.

5.6 KBC Securities ne répond pas sans contrôle aux demandes de tiers

5.6.1 Elle s'en tient à son devoir de discrétion.

KBC Securities étant tenue au devoir de discrétion et respectant la législation en matière de protection de la vie privée, elle ne peut répondre aux demandes de tiers que pour autant que celles-ci (i) s'inspirent d'une disposition légale ou d'un intérêt légitime, (ii) soient nécessaires à l'exécution du contrat, ou (iii) emportent l'assentiment de la personne concernée.

Dans ce dernier cas, KBC conseille de réclamer les informations à l'intéressé même.

KBC Securities décline toute responsabilité en cas de transmission, par leurs destinataires légitimes, de données à caractère personnel de clients ou de personnes morales à des autorités locales (en vertu d'obligations légales - éventuellement en vigueur à l'étranger), de même qu'au cas où lesdits destinataires légitimes traiteraient ces données sans avoir pris les précautions requises.

5.6.2 Les parties tierces sont invitées à s'adresser au service Compliance.

Les tiers (police, notaire, avocat...) ayant des questions à poser à propos de clients sont invités à s'adresser à compliancegroup@kbcsecurities.be. Ce service répondra à leurs questions, compte tenu du devoir de discrétion bancaire et de la législation relative à la protection de la vie privée.

5.7 Vous pouvez contribuer à la sécurité de vos données

KBC Securities n'ayant pas ou pas assez d'influence sur certains aspects du traitement (technique) des données, elle ne peut offrir de garantie de sécurité totale. Songez par exemple à Internet ou aux communications mobiles, comme les smartphones.

KBC Securities ne parvient pas toujours à déjouer à temps les attaques de pirates. Elle est même parfois impuissante, par exemple lorsqu'un pirate parvient à s'approprier vos données d'identification en installant un logiciel illégal sur votre ordinateur (logiciel espion / spyware) ou en créant un site factice (hameçonnage / phishing). Vous trouverez de plus amples informations sur la sécurité des services bancaires en ligne à l'adresse www.febelfin.be (safe internetbanking).

KBC Securities vous invite à consulter régulièrement le site de KBC relatif aux pratiques bancaires sécurisées: www.kbc.be/secure4u. Les conseils et recommandations en matière de sécurité les plus récents y sont publiés.



KBC Securities SA
Avenue du Port 2
1080 Brussels Belgium
www.kbcsecurities.com
Tél: +32 2 429 29 29

VAT BE 0437.060.521
Enterprise N° 0437.060.521
Register of Legal Persons Brussels
Account N°
IBAN BE04 4354 1033 4231
BIC KREDBEBB

